



16 décembre 2025



PARC ÉOLIEN DE LA PICARELLE

COMPTE RENDU DU COMITE DE PROJET

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mairies :

- Mairie d'Escales : Henry Schénato (Maire)
- Mairie de Montbrun-Corbières : Claude Boutet (Maire), Guy D'Alançon (1^{er} adjoint), Stéphane Fabra (2^{ème} adjoint), Jean-Pierre Biard
- Mairie de Moux : Gérard Pioch (Maire)
- Mairie de Puichéric : Gérard Peyrot (1^{er} adjoint), Laurence Morato (conseillère municipale)
- Mairie de Tourouzelle : Serge Marret (Maire)
- Mairie de Saint-Couat-d'Aude : David Elis (Maire), Jean-Baptiste Bonnafé (conseiller municipal)

Intercommunalité : Communauté de communes région Lézignanaise, Corbières, Minervois (CCRLCM)

- Edouard Jun
(Directeur du développement territorial)

Maître d'ouvrage

SODEL

- Robert Broto, Président de la Cave de l'Avenir (Montbrun-des-Corbières)
- Mathilde Broto, Directrice de la Cave de l'Avenir (Montbrun-des-Corbières)
- Christophe Lanta, vice-président de la Cave Terroirs du Vertige (Talairan-Tourouzelle)
- Bruno Parolin, Vice-Président de la Cave de l'Avenir (Montbrun-des-Corbières)

SEPALE

(Assistant au maître d'ouvrage et représentant d'EOS)

- Charlotte Coppier
- Susie Haas

COM UNE EXCEPTION (Cabinet de concertation)

- Francis Attard

> INTRODUCTION

La présentation diffusée pendant le Comité de Projet est jointe en annexe du présent compte-rendu.

Créé par la Loi d'Accélération à la production des énergies renouvelables, le Comité de Projet permet notamment aux parties prenantes d'échanger sur le projet en cours et ses principales caractéristiques. Il réunit les communes d'implantation du projet et l'intercommunalité dont elles sont membres ainsi que les représentants des communes limitrophes et celles situées dans un périmètre de 6 km du projet (correspondant au périmètre de l'enquête publique). Il est organisé en amont du dépôt de la première demande d'autorisation environnementale.

> LE PROJET

Le projet de la Picarelle situé sur la commune de Montbrun-des-Corbières a été initié dès 2010 dans le cadre du partenariat fondé entre la société EOS et les caves coopératives du territoire.

En 2021, un cycle d'études a été relancé, avec un parc de quatre machines reconditionnées pour une puissance installée de 9,2 MW et une hauteur en bout de pale de 99,5 m, permettant de respecter le plafond fixé par l'Armée pour éviter l'impact sur les radars militaires de Narbonne.

> LES PORTEURS DU PROJET

Les trois caves coopératives du territoire se sont regroupées au sein de la SODEL dès 2010 : la Cave de l'Avenir (Montbrun-des-Corbières), la Cave des Deux Terroirs (Tourouzelle) et Le Chai des Vignerons (Lézignan-Corbières).

La SODEL est associée à l'opérateur industriel EOS, exploitant du parc éolien du Cers sur le territoire depuis 2009.



INTERVENTIONS :

Bruno Parolin, vice-président de la Cave de l'Avenir (Montbrun-des-Corbières), indique que la création de la SODEL visait à mutualiser nos forces et obtenir un retour sur l'économie du territoire.

Robert Broto, président de la Cave de l'Avenir, précise que la SODEL a été créée pour que le territoire puisse bénéficier d'un partage de la valeur des projets construits sur le territoire. Ces projets sont une chance pour notre département et peuvent être l'opportunité de consolider nos moyens de production.

« Notre territoire est quasiment en monoculture. La vigne ne doit pas disparaître. On l'a vu encore récemment avec le gros incendie qui a ravagé plus de 15 000 hectares. Sans la vigne, tout aurait brûlé ».



> LE PARTENARIAT EOS / SODEL

Le partenariat initié dès 2010 au démarrage des projets est fondé sur un montage juridique qui permet à chacune des trois caves coopératives de détenir jusqu'à 7% du capital du projet de La Picarelle, soit une participation de la SODEL qui peut se monter à 21% du capital du projet.

Les caves coopératives seront intégrées à la gouvernance du parc.

> LES OBJECTIFS DU PROJET

- Il participe à l'approvisionnement électrique national et à la réduction du recours aux énergies fossiles. Il s'inscrit dans la trajectoire d'électrification des usages confirmée par RTE pour notamment réduire le coût lié à l'importance des énergies fossiles.
- Il répond aux objectifs du SRADETT de la Région Occitanie qui prévoit des objectifs de déploiement de l'éolien terrestre de 3 600 MW en 2030 et 5 500 MW en 2050 (1 698 MW installés à fin mars 2025).
- Il permet des retombées économiques pour les collectives et pour les caves coopératives via la SODEL.

> LES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Vient ensuite la présentation technique du projet, dont la hauteur est de 99,5m en bout de pale en réponse au plafond de 100m fixé par l'Armée sur la zone. Il comprendra 4 éoliennes et un poste de livraison installé sur un terrain rétrocédé à la commune. La puissance totale du parc sera de 9,2 MW pour une production maximale annuelle estimée à 25 GWh. Il s'agira d'éoliennes reconditionnées car les constructeurs ne fabriquent plus aujourd'hui d'éoliennes de petits gabarits.



INTERVENTIONS :

Gérard Pioch, maire de Moux note qu'à sa connaissance, la cave de Moux n'a jamais été contactée dans le cadre de ces projets. En réponse, Robert Broto précise que les communes impliquées dans la SODEL sont celles initialement concernées par l'implantation des projets.

Puis Gérard Pioch évoque le projet de parc éolien qui avait été initié sur sa commune. Les impacts étaient trop importants, notamment par rapport au Canal du Midi, au passage d'oiseaux migrateurs et à l'impact visuel. Le projet a été abandonné suite à l'enquête publique. Nous nous sommes finalement orientés vers le photovoltaïque, avec un parc implanté sur une friche agricole.

David Elis, maire de Saint-Couat-d'Aude, confirme que lui-même s'est également battu contre ce projet éolien du fait des incidences visuelles importantes.

Henry Schénato, maire d'Escales, précise que le monde rural a changé, des populations nouvelles s'y installent, avec un regard différent sur nos territoires. « Ces projets sont une opportunité à saisir, a-t-il insisté.

Il vaut mieux 4 éoliennes et des vignes autour que plus de vignes du tout ! ». Néanmoins, il faut rester attentif à l'évolution des préoccupations sociétales et aux exigences administratives.

SEPALE précise qu'en effet, le projet présente des enjeux paysagers et environnementaux importants qu'il convient de prendre en compte dans la conception du projet. Ainsi, l'implantation du parc de la Picarelle a été définie de façon à éviter et à réduire tant que possible ses incidences, notamment visuelles.



➤ LES RETOMBÉES

Au chapitre des retombées, la présentation d'un schéma permet de bien appréhender les bénéficiaires et les retombées directes à l'échelle du territoire :

- +/-150 000€ par an pour la commune de Montbrun-des-Corbières, la Communauté de communes et le Département de l'Aude.
- Des retombées en tant qu'actionnaires pour EOS et la SODEL
- Des retombées foncières pour les propriétaires des parcelles
- Des mesures d'accompagnement paysagères et environnementales

“

INTERVENTIONS :

Gérard Peyrot, 1^{er} adjoint à Puichéric, demande des précisions sur les retombées financières pour la SODEL en considérant que « 150 000€ de retombées, c'est peu ».

SEPALE précise que cette somme est une estimation des retombées financières uniquement pour les collectivités.

La rentabilité d'un parc éolien est notamment liée au coût de revente de l'électricité (via les mécanismes d'appels d'offres pilotés par l'Etat, ou en vente directe à des consommateurs).

Robert Broto précise pour sa part que les retombées pour les caves en tant qu'actionnaires des parcs, représentent jusqu'à 30% de leur budget annuel, ce qui est conséquent et permettrait d'engager des investissements collectifs complémentaires.

”

➤ L'URBANISME

Le Comité de Projet fait également le point sur l'urbanisme du projet en précisant qu'il a été bien accueilli par la Communauté de communes dans le cadre de son SCOT. En cours de révision.

La CCRLCM a toujours suivi le développement du projet et s'y est montrée favorable.

Pour la commune de Montbrun-des-Corbières, le projet est intégré dans les zones concernées où sont admises les « constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif s'ils n'entraînent pas de préjudice pour l'activité agricole ».

➤ LA CONCERTATION CITOYENNE

Vient ensuite un résumé des actions de concertation menées dès la relance du projet en 2022. Une concertation qui s'est articulée autour de plusieurs missions :

- Création d'un Comité de pilotage réunissant les communes concernées par les projets SODEL ainsi que Lézignan et la Communauté de communes.
 - Mise en place de permanences organisées pendant 2 ans dans les quatre communes des projets
 - Mise à disposition de registres dans les mairies et les caves coopératives et enquête-questionnaire de juillet 2022 à janvier 2023 qui a permis de recueillir 155 réponses.
 - Visites du parc du Cers à l'attention de tous les publics ainsi que des visites pour les scolaires.
- Toutes ces actions ont préalablement fait l'objet de communiqués de presse et d'insertions publicitaires dans les médias locaux, Midi Libre et l'Indépendant (print et web).

Un rapport de concertation retraçant toutes les étapes de la concertation et les retours des citoyens sera disponible dans le dossier de demande d'Autorisation Environnementale (AE).

La concertation se poursuivra en 2026 ainsi que l'enquête publique qui devrait se tenir dans le courant du printemps (mai-juin).

➤ LES IMPACTS DU PROJET

L'analyse des incidences brutes du projet sur les milieux humain, physique, naturel et paysager est proposée au Comité de Projet. Elle prend en compte les phases de construction, d'exploitation et de démantèlement du parc. Elle permet d'identifier l'ensemble des impacts et de proposer des mesures d'évitement, de réduction et de compensation.

Un cahier de simulations visuelles a été réalisé et proposé à la consultation des participants du Comité de Projet. Il s'agit du dossier qui sera présenté au sein de l'étude d'impact du projet.

“

INTERVENTION :

David Elis, maire de Saint-Couat-d'Aude, propose de faire ajouter un nouveau point de vue depuis les habitats les plus proches du parc de la commune.

SEPALE confirme qu'un photomontage complémentaire pourra être réalisé depuis ce point de vue et lui sera communiqué.

SEPALE précise également que le cahier de photomontages est construit sur la base d'une méthodologie objective réalisée par un bureau d'études indépendant (Inddigo), qui permet d'identifier préalablement les points de plus forte sensibilité paysagère.

”

Sur les impacts visuels, il est précisé que les communes les plus concernées seront Moux et Montbrun et, à un 2e niveau, Puichéric. L'impact sur Saint-Couat-d'Aude est, lui, considéré comme faible. Le photomontage complémentaire sollicité par le maire permettra de compléter l'analyse le cas échéant. Les mesures sont précisées, listées et chiffrées au sein du dossier de demandes d'AE. Afin de réduire les incidences du projet, sont envisagés par exemple : la mise en place d'un dispositif de détection/arrêt pour la protection des oiseaux et la mise à l'arrêt des éoliennes la nuit pour protéger les chauve-souris. D'autres mesures seront proposées parmi lesquelles des bourses aux arbres pour offrir aux citoyens qui le souhaiteraient des variétés d'arbres à planter dans leurs jardins, un financement auprès de VFN en faveur du Canal du midi, etc.

“

INTERVENTION :

Serge MARRET, maire de Tourouzelle demande où est en est le projet en cours sur la commune de Tourouzelle ? L'étude d'impact est-elle finalisée et quelles sont les implantations prévues ?

Actuellement, ce projet est toujours en stand-by, car le foncier n'est pas maîtrisé. Ainsi, l'implantation n'est pas connue et l'étude d'impact n'est donc pas réalisée. SEPALE précise que le présent comité concerne le projet de La Picarelle et que le comité de pilotage des projets a été réalisé en mairie de Conilhac-Corbières le 20 novembre dernier. La commune de Tourouzelle n'ayant manifestement pas pu être représentée lors du comité, toutes les informations sont communiquées au sein du compte-rendu et de la présentation, retransmis à l'ensemble du COPIL.

”

➤ LE PLANNING DU PROJET

Le Comité de Projet s'achève sur un point concernant le calendrier du projet. L'étude d'impact et le dossier de demande d'Autorisation Environnementale sont en cours. Une Dérogation espèces protégées sera également jointe au dossier. Le dépôt du Résumé non technique (RNT) dans les mairies est prévu courant janvier pour une finalisation du dossier au début du printemps et une instruction qui se déroulerait en mai-juin 2026 avec lancement de l'enquête publique.

FIN DU COMITÉ DE PROJET À 19H48.

CONTACTS Charlotte Coppier - c.coppier@sepale.com
Susie Haas - s.haas@sepale.com